

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
33 membres en exercice

DÉLIBÉRATION CM-2022-010
SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022

MOTION POURSUITE DU CHANTIER EOLE

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme de Freitas, M. Valentin, M. Thiémonge, Mme Conesa-Rouat, M. Devred, Mme Dabrowski, M. Mouty, Adjoint, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Dussous, Mme Karam, M. Ferrand, M. Buisseriez, M. Daniel, M. de Saint-Romain, M. Andrade Dos Santos, Mme Zanotti, Mme Souchet, Mme Miel, Mme Ratti, M. Ageitos, Mme Chalvignac, M. Fiault, M. Drougard et Mme Bernard.

Avaient donné pouvoir : de Mme Poletto à M. Devred, de Mme Sanches Mateus à M. Valentin, de M. Chardon à M. de Bourrousse, de Mme Borias à M. Thiémonge et de M. Lombard à Mme Le Guilloux.

Était absent non représenté :

DÉLIBÉRATION CM-2022-010 SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022

MOTION POURSUITE DU CHANTIER EOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le dérapage absolument inédit annoncé par SNCF-Réseau sur le projet EOLE, avec 1,7 milliards d'euros supplémentaires pour un coût total qui pourrait désormais atteindre les 5,4 milliards d'euros,

Considérant que SNCF-Réseau n'apporte aucune explication sur ce nouveau dérapage, alors même que sa responsabilité a été établie dans le cadre de l'analyse des premiers surcoûts,

Considérant que SNCF-Réseau maître d'ouvrage reste responsable du coût et du planning de ses opérations.

Considérant la menace d'arrêt du chantier agitée par SNCF-Réseau si les 600M€ supplémentaires qu'il réclame pour 2022 ne lui sont pas avancés dans les prochaines semaines.

Considérant que ces sommes sont sans commune mesure avec les capacités financières des collectivités.

Considérant que le doublement du RER E vers l'Ouest à Nanterre en 2023 puis à Mantes-la-Jolie en 2024 est absolument crucial pour nos administrés et attendu de longue date, pour l'Est du territoire : pour connecter ce territoire au reste de l'Île-de-France et pour l'Ouest du territoire : pour raccorder ce territoire au Réseau Express Régional,

Considérant que la Commune de Carrières-sur-Seine est directement concernée par ces retards de chantier puisque dans le cadre de ce projet la gare de Houilles-Carrières doit être desservie par la nouvelle ligne E, en lieu et place de la ligne J actuelle,

Considérant que Valérie Péresse, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, a souhaité que les Conseils municipaux des communes de la Région Île-de-France émettent une motion afin que l'État prenne ses responsabilités,

Après avis de la Commission Urbanisme – Travaux - Environnement du lundi 31 janvier 2022,

Sur proposition de Monsieur Michel Millot, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DEMANDE** que l'État prenne ses responsabilités afin que le chantier EOLE se poursuive sans interruption en 2022,

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier,
- Madame la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France.



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse